



ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

LIGNES DIRECTRICES — 2026-2027



Mise à jour : Février 2026

Financé par le gouvernement du Canada



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme **FrancoZone**, une initiative de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC), vise à élargir l'espace francophone, à accroître la transmission du français, particulièrement au sein de familles exogames, et à valoriser le rôle des femmes dans cette transmission dans les communautés francophones minoritaires à travers le pays.

En ce sens, l'AFFC attribue des microsubventions de **1 500 \$** afin de soutenir la réalisation d'activités en français portées par une femme ou un groupe de femmes francophones et visant ces objectifs.

Cette initiative répond à un besoin essentiel pour assurer la continuité du français ainsi qu'outiller les parents et leurs familles dans leurs actions favorisant la transmission linguistique, tant au sein des foyers que dans la société dans son ensemble. Elle s'adresse particulièrement aux familles dans lesquelles l'un des parents doit composer avec le défi de transmettre le français à un enfant dont l'autre parent ne parle pas cette langue, un enjeu qui est d'autant plus important lorsque la famille vit dans une province ou un territoire où le français est en situation minoritaire.

En valorisant des projets éducatifs, communautaires et/ou culturels en français qui viennent compléter les sources d'apprentissage traditionnelles, tout en mettant l'accent sur le rôle crucial des femmes dans la transmission de la langue et de la culture francophone, le programme **FrancoZone** contribue au renforcement de l'avenir culturel et de la vitalité des communautés francophones à travers tout le pays.

À ce titre, l'AFFC invite les organismes admissibles à soumettre leur projet, **mené par une femme ou un groupe de femmes francophones**, d'ici le **19 mars 2026 à 23 h 59 (HE)**, en complétant le formulaire en ligne disponible au francozone.ca dans le cadre de l'appel à projets 2026-2027.

Les initiatives soutenues seront sélectionnées en fonction de leur pertinence, de leur capacité à contribuer au rayonnement du français et à la promotion de la culture francophone, ainsi que de leur potentiel à mobiliser les enfants autour de la langue.

Montants accordés : 1 500 \$/par projet



Critères d'admissibilité — FrancoZone

Pour être admissible, vous devez :

- Être un organisme sans but lucratif offrant des activités en français ou une institution œuvrant dans un contexte minoritaire francophone dont le siège social est situé au Canada (hors Québec);
- Proposer un projet porté par une femme francophone ou un groupe de femmes francophones exerçant un rôle de leadership ou d'influence dans leur communauté (p. ex. mères, proches aidantes, éducatrices, leaders communautaires, entrepreneures, militantes, bénévoles engagées, conférencières, spécialistes dans leur champ d'expertise, etc.);
- Soumettre une demande de microsubvention en remplissant le formulaire en ligne disponible à travers la plateforme Web francozone.ca.

* Veuillez noter que les demandes présentées par des associations, des comités ou d'autres instances connexes affiliées à des institutions œuvrant en contexte minoritaire, telles que les comités de parents ou les associations étudiantes, sont admissibles au programme.

*Veuillez noter que les demandes soumises par les unités d'affaires suivantes **ne sont pas admissibles** au programme FrancoZone : les projets soumis par un individuel, un travailleur autonome ou une entreprise privée.

Objectifs

Les projets soutenus doivent viser — sans s'y limiter — à :

- Valoriser le rôle central des femmes dans la transmission de la langue française;
- Élargir l'espace francophone : créer des moments et des espaces dédiés, ou dynamiser des espaces francophones existants, afin de les rendre plus inclusifs et vivants, tout en favorisant les liens intergénérationnels et communautaires;
- Accroître le taux de transmission du français, particulièrement chez les familles exogames;
- Faciliter la transmission du français au sein des familles, des parents vers les enfants;



- Concevoir et mettre en place des stratégies novatrices pour favoriser la transmission intergénérationnelle du français au sein des familles;
- Mobiliser les familles autour d'activités mettant en valeur la langue et la culture francophones;
- Renforcer la confiance linguistique et culturelle des femmes francophones, en soulignant leur contribution essentielle à la vitalité de la francophonie.

Critères de sélection des projets – FrancoZone

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Le rayonnement du français et la promotion de la culture francophone;
- L'adéquation de la demande avec les objectifs du programme;
- Le leadership féminin impliqué;
- Sa capacité à mobiliser les enfants autour de la langue française;
- Sa portée communautaire et intergénérationnelle;
- Le caractère inclusif et culturel du projet;
- L'impact local durable du projet proposé.

Exemples de projets qui peuvent être soutenus

À titre indicatif, les activités proposées pourraient inclure — sans s'y limiter :

- Formations et ateliers : cours ou classes (p. ex. classe de cuisine, cuisine collective, jardinage, etc.), activités sportives et sociales (p. ex. yoga, danse en famille, club de marche pour favoriser les échanges, etc.), soirées créatives en famille, formations sur des thématiques spécifiques;
- Activités familiales et intergénérationnelles : séances de lecture publiques, café-rencontres en français, journée familiale en français, activités thématiques;
- Discussions et échanges : activités de réseautage, sessions de discussion, discussions sur des enjeux sociaux, cafés-rencontres, conférences, débats ou cercles de parole sur la transmission linguistique et/ou culturelle;
- Création d'espaces sécuritaires : espaces d'échange en français destinés aux femmes et aux familles;
- Ou toute autre activité pertinente, en cohérence avec les objectifs du programme FrancoZone.



* Veuillez noter que tout projet soumis par une institution en milieu scolaire doit inclure des activités proposées en dehors du corpus scolaire standard. Cela inclut, par exemple :

- des activités communautaires ou éducatives menées en français ;
- des projets extrascolaires impliquant les élèves et/ou leurs familles (clubs, ateliers thématiques, projets de leadership, activités culturelles, etc.).

*Rappel : Toutes les activités soutenues doivent être animées en français et portées par le leadership d'une femme ou d'un groupe de femmes.

Impacts et retombées attendues

Les activités soutenues dans le cadre du programme **FrancoZone** pourront générer les retombées suivantes — sans s'y limiter :

- La collaboration entre les femmes, les familles, les communautés et les partenaires de la Francophonie afin d'accroître le taux de transfert de la langue française;
- L'épanouissement des communautés francophones par l'élargissement de l'espace francophone occupé par les femmes et les mères;
- La valorisation et la reconnaissance du leadership féminin au sein des communautés francophones;
- Sensibilisation des parents exogames aux enjeux linguistiques et culturels : informer et sensibiliser les parents de familles exogames aux enjeux et aux répercussions du choix de la langue parlée à la maison sur le développement langagier des enfants, ainsi que sur la vitalité et l'affirmation culturelle de la mère dans son identité et son quotidien;
- Renforcement de la vitalité des communautés francophones par des initiatives locales et des projets locaux mettant en valeur la langue française;
- Consolidation de réseaux de soutien et de collaboration entre les différents acteurs francophones grâce à une mobilisation communautaire accrue.

Ces retombées devront être quantifiées lors du rapport final par les indicateurs de rendements suivants :

- Nombre de femmes leaders d'organismes communautaires impliquées dans le projet local proposé;
- Nombre de familles touchées par l'activité;
- Nombre total de personnes rejointes par le projet;
- Nombre total de personnes rejointes par la promotion du projet;



- Renforcement de la confiance des femmes quant à leur capacité à transmettre la langue française;
- Taux de participation et de satisfaction des femmes leaders engagées dans les projets.

Engagements des organismes bénéficiaires – FrancoZone

Les organismes ou institutions sélectionnés s'engagent à :

- Signer l'entente de financement avec l'AFFC et remplir les conditions établies;
- Assurer la visibilité de l'AFFC et du gouvernement du Canada : Intégrer les logos officiels de FrancoZone, de l'AFFC et du gouvernement du Canada dans les outils de communication (affiches, visuels, publications en ligne) de l'activité;
- Réaliser les activités telles que décrites dans le formulaire de demande, dans le respect des objectifs du programme FrancoZone;
- Communiquer rapidement avec l'équipe de coordination du programme en cas de modification importante du projet, de son calendrier ou de ses résultats attendus;
- Réaliser l'activité financée entre le **15 avril 2026 et le 1er mars 2027**.

Dépenses admissibles

Les microsubventions peuvent être utilisées pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Cachets d'animatrices, de facilitatrices ou d'artistes
- Achat de matériel ou de fournitures nécessaires aux activités (p. ex. matériel d'animation, livres, articles artistiques, matériel pédagogique)
- Frais de location de salle ou d'équipement
- Honoraires de conférencières ou de panélistes invitées
- Frais de déplacement, de séjour ou de per diem
- Frais de promotion et de communication (p. ex. affiches, graphisme, publications sur les réseaux sociaux)
- Petite collation ou rafraîchissements
- Frais de garde d'enfants pendant les activités (s'il y a lieu)
- Autres dépenses directement liées au projet (sous réserve d'approbation par l'AFFC à travers la demande initiale)



Dépenses non admissibles

- Investissements dans les infrastructures (p. ex. rénovation, achat d'équipement durable ou de bâtiment)
- Dépenses courantes de fonctionnement de l'organisme (p. ex. loyer, salaires réguliers, frais administratifs généraux)
- Dépenses associées à des activités se déroulant à l'extérieur du Canada

Dates importantes à retenir – FrancoZone

- Ouverture de l'appel à projets 2026-2027 et mise en ligne du formulaire au www.francozone.ca : **24 février 2026**
- Date limite pour soumettre un projet : **19 mars 2026 à 23 h 59 (HE)**
- Évaluation des dossiers par l'AFFC (jury de sélection) : **23 mars au 11 avril 2026**
- Signature des ententes et expédition des réponses pour les projets ayant une date de réalisation entre le 15 avril et le 30 juin 2026 : **Entre le 15 avril et le 15 mai 2026**
- Signature des ententes et expédition des réponses pour les projets ayant une date de réalisation entre le 1er juillet 2026 et le 1er mars 2027 : **Au plus tard le 15 juin 2026**
- Réalisation des projets : **Entre le 15 avril 2026 et le 1er mars 2027**
- Date limite de réception des rapports : Au plus tard le **15 mars 2027** ou à la fin du projet.

Notes importantes :

- L'AFFC versera 80 % du soutien aux organismes sélectionnés à la signature de l'entente et 20 % à la remise du rapport final.
- Les projets soutenus devront être recommandés et approuvés par un comité de sélection ad hoc de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC).
- L'AFFC accordera les subventions en fonction de la qualité des dossiers soumis et de l'impact anticipé des activités sur les régions où les projets seront réalisés suivant les critères de sélection mentionnés ci-haut.
- Veuillez prendre note que les microsubventions du programme FrancoZone seront attribuées jusqu'à épuisement des fonds disponibles pour l'exercice 2026-2027.



- Pour être admissibles à l'appel à projets 2026-2027, les organismes soutenus par l'initiative en 2025-2026 devront avoir déposé le rapport final d'activité de l'exercice financier précédent, qui se termine le 31 mars 2026, ou être en voie de le soumettre conformément aux modalités convenues.
- Tout demandeur qui engage des dépenses pour son activité, sans avoir reçu une confirmation écrite d'approbation de la microsubvention, le fait à ses propres risques. Aucun remboursement ne pourra être réclamé pour des dépenses engagées avant l'octroi officiel du financement par l'AFFC.

Informations et questions sur le programme

Pour de plus amples informations sur le projet ainsi que sur ses admissibilités, communiquez avec le programme FrancoZone au courriel suivant : francozone@affc.ca.

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) assure la mobilisation et le développement de son réseau pour mieux défendre les droits des femmes francophones et acadiennes et ainsi, créer une société féministe et inclusive.



Lexique :

- A) Le terme « **familles exogames** » désigne des familles dont les membres proviennent de groupes culturels, linguistiques ou ethniques différents ou qui ont des différentes langues maternelles.

Dans le contexte de la francophonie canadienne :

- Une famille exogame peut être composée d'un parent francophone et d'un parent non francophone;
 - Les enfants grandissent donc dans un environnement linguistique mixte, où la langue française peut ne pas être la seule ou la principale langue parlée à la maison.
- B) Le terme « **organisme à but non lucratif (OBNL)** » désigne une organisation constituée légalement dont la mission est de poursuivre des objectifs d'intérêt collectif ou communautaire, sans but lucratif, et dont les revenus sont réinvestis dans la réalisation de sa mission plutôt que distribués à des fins personnelles ou commerciales.
- C) Le terme « **institution** » (p. ex. : écoles, établissements postsecondaires reconnus, centres communautaires etc.) désigne un organisme public ou parapublic légalement constitué qui exerce une mission éducative, sociale, culturelle, communautaire ou de service public, et qui est reconnu par une autorité compétente.
-